

SOCIETE EN IRLANDE



INTRODUCTION

L'Irlande ne représente pas en soi une fiscalité particulièrement avantageuse, contrairement aux sociétés présentées dans nos juridictions principales. Ainsi, l'incorporation dépend d'avantages étudiés et de conditions particulières liés soit à votre situation personnelle soit à votre activité, notamment des impératifs imposés par vos clients ou fournisseurs. L'étude de votre dossier confirmera l'intérêt d'y procéder. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter pour un RDV.

ECONOMIE

L'Irlande bénéficie d'une économie dynamique et mondialisée, très dépendante du commerce. La croissance de son PIB a avoisiné les 6% entre 1995 et 2007, ce qui lui a valu le nom de « Tigre celtique ». Mais l'activité économique a ensuite fortement chuté avec la crise financière internationale et le pays est entré en récession pour la première fois depuis plus d'une décennie. En réponse à la crise, le gouvernement irlandais a mis en place une série de programmes économiques nationaux conçus pour réduire les prix et l'inflation des salaires, investir dans les infrastructures, renforcer les compétences de la main-d'œuvre, et promouvoir les investissements étrangers.

FISCALITE

L'environnement fiscal irlandais est particulièrement favorable avec un impôt sur les sociétés fixé à 12,5% sur tous les revenus d'exploitation, qu'ils soient le résultat d'activités industrielles ou autres. Grâce aux mesures récentes de stimulation de l'économie prises par le gouvernement irlandais, toutes les sociétés irlandaises créées après le 14 octobre 2008 bénéficient d'une exemption fiscale totale pendant les trois premières années de leur activité (soit une exemption fiscale sur des bénéfices s'élevant à 320.000 € !).

Conformément au droit communautaire, la libre circulation des capitaux est la règle.

Les investisseurs étrangers se voient proposer une série d'incitations financières et fiscales. On recense notamment des subventions et prêts accordés par l'IDA (Industrial Development Authority), des dons accordés par l'Etat ou des crédits d'impôt pour les dépenses de Recherche et Développement.

TYPES DE SOCIETES

Il existe plusieurs types d'entreprises pour les investisseurs étrangers :

- Société privée à responsabilité limitée (PrC)
- Société anonyme (PLC)
- Société en commandite
- Succursale

La PrC est le statut d'entreprise le plus courant des moyennes et grandes entreprises. Elle est généralement utilisée par les entreprises étrangères pour s'implanter dans le pays.

TARIFS, DÉLAIS

Taux d'imposition	Impôt sur les bénéfices : 12,5% . Exemption fiscale totale sur les 3 premiers exercices des sociétés industrielles et commerciales créées après le 14 octobre 2008. Taxe sur les plus-values : 12,5% Taxe sur les royalties et intérêts : 20% Revenus des entreprises étrangères : 12,5% Taxe sur les dividendes : 20% TVA : 21,5%
Société recommandée	PrC , Société à Responsabilité Limitée
Capital social minimum	Pas de seuil minimal
Actionnaires	Un associé minimum
Actionnaires étrangers	Oui
Directeurs	Deux directeurs minimum et un secrétaire général Dans le cas d'un Directeur non résident irlandais, un paiement de 1.692 € est exigé. Le Directeur et le Secrétaire général doivent être résidents de l'UE.
Holding étrangère	Oui
Obligations légales	Audit des comptes annuels obligatoire. Toutes les sociétés doivent remettre une déclaration annuelle aux autorités fiscales, qu'elles aient réalisé des transactions ou non. Si la société n'a pas réalisé de transactions commerciales, elle peut soumettre un rapport annuel de comptes non-commerciaux.
Création de la société, siège social (1 an), secrétaire général	4.400 € hors TVA
Immatriculation à la TVA (si nécessaire)	1.720 € hors TVA Afin de vous immatriculer à la TVA, vous devez faire la preuve d'une activité commerciale en Irlande. De manière idéale, les autorités voudront voir un bureau avec des employés. Toutefois, si vous joignez à la demande une preuve de votre activité en Irlande (par ex. la copie d'un contrat avec une société irlandaise, un fournisseur, un client ou autre), cela peut être acceptable.
Ouverture d'un compte bancaire	450 € hors TVA Possibilité d'ouverture à distance pour les citoyens de l'UE
Apostille irlandaise	450 € hors TVA Uniquement si le compte n'est pas ouvert dans une banque irlandaise
Services du Directeur Nominee européen	Frais annuels de 750 €
Frais d'expédition	100 € hors TVA
Délai	1 semaine à compter de la réception de tous les documents Sociétés clés en main disponibles
Siège social	Siège social local et secrétaire général (à partir de la 2ème année) Coût : 1.800 € par an Domiciliation commerciale à Dublin, transfert de téléphone, fax et courrier Coût : 180 € par mois
Comptabilité	Si la société a réalisé des transactions commerciales en Irlande ou à l'étranger, elle doit soumettre un rapport financier annuel reflétant son activité pour l'année fiscale passée. Préparation d'un rapport financier, sur la base d'un nombre estimé de factures mensuelles et d'une prévision du chiffre d'affaires annuel. Coût : 300 € par mois Les frais pour les plus grandes sociétés et les entreprises immatriculées à la TVA peuvent varier.

COMPTABILITÉ

En conformité avec les pratiques standards dans l'UE, les sociétés doivent s'enregistrer et soumettre des comptes annuels aux autorités réglementaires. Des audits annuels sont obligatoires.

NOTRE INTERVENTION

France Offshore intervient à plusieurs niveaux dans la création de votre société offshore :

- Rédaction des différents actes juridiques et enregistrement de la société
- Obtention de tous les documents certifiés et notariés
- Accompagnement à chaque étape et suivi de votre dossier
- Assistance et conseil personnalisé
- Ouverture du compte bancaire

France Offshore offre également la possibilité de gérer l'intégralité des démarches à distance et vous permet ainsi de ne pas vous déplacer.

COMMENT PROCÉDER ?

Dans un premier temps, nous vous recevons pour une consultation gratuite dans nos bureaux parisiens afin de faire un point de votre situation et déterminer la solution Offshore / Onshore adaptée à vos besoins et objectifs.
Nous déterminerons alors la juridiction idéale selon votre activité.

A la suite de cet entretien, un devis vous est présenté.

France Offshore
52, avenue Victor Hugo
75016 Paris